

QUESTION 43

La structure administrative de la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle

Annuaire 1966/II, 69^e Année, page 49
26^e Congrès de Tokyo, 11 - 16 avril 1966

Q43

QUESTION Q43

La structure administrative de la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle

Résolution

Le Congrès

I. approuve le principe de la réorganisation de l'administration des Unions.

II. approuve le principe de la création d'une organisation mondiale de la propriété intellectuelle à la condition expresse que les Unions conservent complètement leur autonomie.

III. renvoie au Comité exécutif pour une étude complémentaire du projet de janvier 1966.

* * * * *